FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 02/07/2020 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1 ETABLISSEMENT : **CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**Pôle Médico-Technique – Service : Imagerie médicale – Unité : Echographie

2 LIBELLE DU POSTE : Praticien hospitalier spécialisé en radiologie

3 NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4

4 CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A
CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A
5 FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA

5 FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA

6 IMPUTATION BUDGETAIRE : Centre Hospitalier de la Polynésie française

CHAPITRE : 64 ARTICLE : 21 PARAGRAPHE : 11 CODE POSTE : **305**

7 LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : PIRAE – TAAONE

8 FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots):

Le praticien hospitalier spécialisé en radiologie assure, à l'aide de plusieurs moyens, le dépistage, le diagnostic et le traitement de toute pathologie ou fracture des patients admis aux urgences, hospitalisés ou externes, conformément au projet d'établissement. Il participe à la permanence des soins (gardes et astreintes) et répond aux demandes d'avis des services du CHPF mais également des autres structures de soins de Polynésie.

9 EFFECTIFS ENCADRES A B C D Autres NOMBRES : Néant

10 SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Chef de service de l'Imagerie médicale

11 MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE :

- Moyens informatiques et bureautiques ;
- Logiciels informatiques de gestion des patients (AS400, DMP Web) et spécifiques à la spécialité ;
- Moyens généraux du service et spécifiques à la spécialité ;
- Accès à la bibliothèque médicale.

12 CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE :

- Gardes et astreintes obligatoires ;
- Attestation de formation à la radioprotection des patients.

13 **ACTIVITES PRINCIPALES:**

- Assurer tous actes de prévention, de diagnostic et de thérapie, couramment pratiqués en imagerie médicale :
- Assurer les consultations médicales et rédiger des actes médicaux (Certificat médical initial (CMI), etc.):
- Analyser la pathologie du patient et la requête du médecin demandeur ;
- Mettre en œuvre les examens correspondants : radiographie aux rayons X, échographie, scanner, IRM ;
- Procéder à l'interprétation des résultats du bilan radiographique et en rédiger un compte rendu ;
- S'assurer de la diffusion du rapport au médecin demandeur ;
- Pratiquer des examens de radiologie interventionnelle ;
- Réaliser le codage de l'activité médicale PMSI (Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information).

14 ACTIVITES ANNEXES:

- Participer à l'enseignement des Infirmiers Diplômés d'Etat (IDE), des externes, internes et assistants ;
- Participer à la formation médicale continue et évaluer des pratiques professionnelles ;
- Participer aux commissions en rapport avec les projets du service et éventuellement à différentes commissions d'établissement ;
- Participer aux actions de gestion des risques ;
- Exercer temporairement dans les établissements relevant du service public hospitalier (art 3 délibération 96-136 APF), sous réserve de volontariat.

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D'EMPLOI : PRATICIEN HOSPITALIER			
16	DIPLOMES REQUIS :			
	- Diplôme d'État de docteur en médecine ;			
	- Diplôme d'études spécialisées (DES) de radiodiagnostic et imagerie médicale ou Certificat d'études			
	spécialisées (CES) de radiologie (option radiodiagnostic);			
	- Titre(s) ou diplôme(s) permettant l'exercice de la profession de médecin spécialisé en radiologie sur le			
	tarritaira français			

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Toutes qualités professionnelles et humaines relatives à l'exercice médical dans sa			X
	spécialité ;			
	- Toutes compétences techniques pour la réalisation des gestes cités au § 13 ;			X
	- Compétence particulière en mammographie ;			X
	- Animation d'équipe ;		X	
	- Connaissances des outils de bureautiques ;		X	
	- Connaissances des coutumes locales ;	X		
	- Déontologie ;			X
	- Disponibilité ;		X	
	- Esprit d'équipe ;		X	
	- Intégrité éthique ;			X
	- Management d'équipe ;		X	
	- Polyvalence ;		X	
	- Secret professionnel et médical.			X

- Secret professionnel et medical.	Λ					
18 EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : 1 an dans un service équivalent						
19 FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE : AS-400						
20 DUREE D'AFFECTATION SOUHAITABLE SUR LE POSTE : 3 ans minimum						
Le chef de service	L'agent					
Date:	Date:					
Signature:	Signature:					